

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 13 avril 2017 à 18h30 heures,**  
**À SAVOIE HEXAPOLE**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Départ après la 20 <sup>ème</sup> délibération
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Départ après la 19 <sup>ème</sup> délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Joaquin TORRES
7	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	Arrivée après la 6 <sup>ème</sup> délibération
8	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Nathalie MURGUET
9	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
10	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
11	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
12	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
13	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	Arrivée après la 5 <sup>ème</sup> délibération
14	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	Arrivé après la 5 <sup>ème</sup> délibération
15	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Pierre HOCHARD
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
19	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
20	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
21	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
24	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	Arrivé après la 6 <sup>ème</sup> délibération
27	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	Pouvoir d'Henri GARNIER
28	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Colette GILLET
29	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
30	MERY	T	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
31	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Arrivée après la 2 <sup>ème</sup> délibération
32	MOTZ	T	Olivier BERTHET	Arrivé après la 2 <sup>ème</sup> délibération
33	MOUXY	T	Nicolas MARC	
34	ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
39	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
41	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
42	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
43	TRESSERVE	T	Eric COURSON	Arrivé après la 16 <sup>ème</sup> délibération
44	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
45	VIONS	S	Catherine TRANCHINO	
46	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
48	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
49	VOGLANS	T	Martine BERNON	

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

26 communes présentes

**Absents excusés :**

Denise de MARCH  
Isabelle MOREAUX-JOUANNET

SERRIERES EN CHAUTAGNE  
AIX-LES-BAINS

**Autres présents non votants :**

Marc MORAND  
Daniel de MEDTS  
Frédéric GIMOND  
Martine REVOL  
Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Christophe TOUZEAU  
Véronique MERMOUD  
Quentin CLERC  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Pugny-Chatenod  
Saint Offenge  
Directeur Général Adjoint des Services  
Chargée de mission Communication  
Directeur du pôle développement  
Directeur des services à la population  
Directeur du pôle Eau  
Responsable du service Urbanisme/Habitat/Foncier  
Responsable du service Tourisme  
Responsable juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 6 avril 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 177 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 24 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (39 titulaires et 3 suppléants), et 53 votants.

*TOURISME*  
**Création d'une tarification City CARD  
Aqualac et plage du Bourget-du-Lac**

Monsieur le Président rappelle la création de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) suite au transfert de la compétence Promotion du Tourisme à Grand au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'Office de Tourisme Intercommunal a mis en place un dispositif appelé "City Card", permettant de promouvoir les activités du territoire auprès des touristes. La City Card prend la forme d'un package de prestations, d'une durée de validité de 24, 48 ou 72 heures.

Sur présentation de la City Card (achetée auprès de l'OTI), l'entrée chez les prestataires partenaires est gratuite pour le client puis refacturée par le prestataire à l'OTI sur la base d'un tarif préférentiel.

Il est proposé d'associer Grand Lac aux prestations proposées par la City Card en mettant en place un tarif spécifique City Card à Aqualac ainsi que pour la plage du Bourget-du-Lac. L'entrée sera donc gratuite pour le client sur présentation de la City Card et le montant sera refacturé à l'OTI sur la base d'un tarif spécifique City Card, équivalent au tarif "entrée jeune" pour Aqualac (3,70 € pour l'entrée jeune hiver / 4,80 € pour l'entrée jeune été) et au tarif adulte réduit pour la plage du Bourget-du-Lac (2 €).

Il est proposé d'approuver cette nouvelle tarification City-Card pour Aqualac (3,70 € pour l'entrée hiver / 4,80 € pour l'entrée été) et pour la plage du Bourget-du-Lac (2 € par entrée).

Il est donné lecture de la convention prévoyant les modalités de remboursement par l'Office de Tourisme Intercommunal des entrées liées à la City Card.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE la participation de Grand Lac au dispositif City Card,
- APPROUVE la mise en place du tarif City Card pour Aqualac et la plage du Bourget-du-lac, tel que précisé dans la présente délibération,
- APPROUVE la refacturation à l'Office de Tourisme Intercommunal des entrées liées à la City Card sur la base des tarifs fixés.

Aix-les-Bains, le 13 avril 2017

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 49
- Votants : 60
- Pour : 60
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





## **Convention de mandat pour compte de tiers Citycard « Aix Riviera Pass »**

**ENTRE :**

**L'Office de Tourisme Intercommunal d'Aix-les-Bains Riviera des Alpes (O.T.I)** Etablissement public à caractère industriel et commercial, représenté par sa Directeur général, Monsieur Christian VASQUEZ dont l'adresse est Place Maurice Mollard – B.P.132 – 73100 AIX LES BAINS CEDEX, n° Siret 44510675000026

**Ci dénommé après « l' OTI », d'une part,**

**ET :**

Grand lac, Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, située 1500 Boulevard Lépici, 73 100 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Dominique DORD, dûment habilité par délibération en date du 13 avril 2017,

**Ci dénommé après le « partenaire », d'autre part.**

**IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

L'Office de Tourisme Intercommunal Aix les Bains Riviera des Alpes développe un nouveau produit dénommé « Aix Riviera Pass » (citycard) pour répondre aux besoins du client : faire consommer le touriste sur l'ensemble du territoire avec cette carte et faire découvrir des activités qu'il n'aurait peut-être pas découvertes.

**Article 1 : OBLIGATION DE L'OFFICE DE TOURISME**

L'Office du Tourisme Intercommunal sera chargé de vendre les cartes suivantes au prix de vente TTC :

24 h = 20 €

48 h = 38 €

72 h = 55 €

21 jours = 15 € (carte orientée curiste)

Les prestations concernées par la présente convention sont les suivantes :

- L'entrée plage du Bourget du lac sera facturée 2 euros TTC à l'OTI au lieu de 2.90 euros TTC son prix de vente public.
- L'entrée unitaire Aqualac à Aix les Bains sera facturée :
  - Du 1<sup>er</sup> juin au 3 septembre 2017 inclus : 4.80 euros TTC à l'OTI au lieu de 6.30 euros TTC son prix public adulte été,
  - Du 4 septembre au 31 décembre 2017 inclus : 3.70 euros TTC à l'OTI au lieu de 4.70 euros TTC son prix de vente public adulte hiver.

Un état des passages de cartes sera établi par mois par le logiciel Adelya, fournisseur de cet outil. Le client fera valider par le partenaire sa carte, qui sera valable pour un seul passage dans le délai de validation de sa carte. Ces prestations sont présentes dans l'Aix Riviera Pass 24h, 48 h et 72 h.

### **Article 2 : OBLIGATION DU PARTENAIRE**

Le partenaire enverra une facture mensuelle au travers de sa plateforme Adelya à l'Office de Tourisme Intercommunal en fonction des cartes validées. Le prix d'achat unitaire facturé à l'OTI est un tarif TTC.

### **Article 3 : RESILIATION**

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties, d'une ou plusieurs des obligations lui incombant en vertu du présent contrat, la partie créancière de l'obligation inexécutée par l'autre adressera à cette dernière une lettre recommandée avec avis de réception, la mettant en demeure d'exécuter l'obligation lui incombant. En cas d'inexécution, la convention pourra faire l'objet d'une résiliation.

### **Article 4 : CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE**

Toute contestation relative à la présente convention, quant à son interprétation et/ou son exécution et quant à ses suites, relèvera de la compétence du tribunal territorialement compétent.

### **Article 5 : ELECTIONS DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

### **Article 6 : DATE D'EFFET ET DUREE**

La présente convention prend effet le 1<sup>er</sup> juin 2017 entre les parties pour l'année 2017. Chaque partie peut la dénoncer par simple courrier.

Fait à Aix les Bains, le 01/06/2017

En deux exemplaires originaux  
(chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien)  
Dont un pour chacune des parties

**Office de Tourisme Intercommunal**  
**Christian VASQUEZ**  
**Directeur Général**

**Grand Lac**  
**Dominique Dord**  
**Président**



Prestations	TARIFS 2016	TARIFS 2017	% Evolution
			<b>1,44%</b>
<b>ENTREE UNITAIRE</b>			
Entrée adulte hiver	4,70 €	4,70 €	0,0%
Entrée jeune hiver - City Card OTI		3,70 €	
Entrée adulte été	6,20 €	6,30 €	1,6%
Entrée jeune été - City Card OTI		4,80 €	
Entrée enfants moins de 4 ans	Gratuit	Gratuit	
<b>CARTE 10 ENTREES</b>			
10 entrées adultes	39,50 €	40,00 €	1,3%
10 entrées "réduit" (1)	31,00 €	31,50 €	1,6%
<b>CARTE 30 ENTREES</b>			
30 entrées adultes	102,00 €	103,00 €	1,0%
30 entrées "réduit" (1)	78,00 €	79,00 €	1,3%
<b>CARTE HORAIRE</b>			
20 heures adultes	51,00 €	52,00 €	2,0%
20 heures réduit (1)	41,00 €	42,00 €	2,4%
<b>CARTE 6 MOIS (date à date) nominatif 1 entrée par jour</b>			
6 mois adultes	174,00 €	176,00 €	1,1%
6 mois "réduit" (1) et + 65 ans	102,00 €	103,00 €	1,0%
<b>CARTE 1 AN (date à date) nominatif 1 entrée par jour</b>			
1 an adulte	275,00 €	278,00 €	1,1%
1 an "réduit" (1) et + 65 ans	175,00 €	177,00 €	1,1%
<b>COMITE D'ENTREPRISE (5 cartes mini par commande)</b>			
10 entrées adultes CE	37,00 €	37,00 €	0,0%
10 entrées "réduit" CE	29,00 €	29,00 €	0,0%
<b>ACTIVITES</b>			
10 Leçons de natation adultes / ados (trimestre)	72,00 €	73,00 €	1,4%
20 Leçons de natation enfants (trimestre)	124,00 €	126,00 €	1,6%
10 Leçons de natation enfants (stage)	72,00 €	73,00 €	1,4%
5 Leçons de natation enfants (stage)	41,00 €	41,50 €	1,2%
1 Jardin d'eau / Eveil aquatique	7,20 €	7,50 €	4,2%
10 Jardin d'eau / Eveil aquatique	41,00 €	45,00 €	9,8%
1 Aquagym	9,20 €	9,30 €	1,1%
10 Aquagym (92 jours date à date)	72,00 €	73,00 €	1,4%
<b>SCOLAIRES</b>			
Scolaire GRAND LAC	Gratuit	Gratuit	
Scolaire Hors GRAND LAC	2,50 €	2,50 €	0,0%
Encadrant scolaire	Gratuit	Gratuit	
Encadrement par un MNS supplémentaire / heure	25,00 €	25,00 €	0,0%
<b>LOCATION CLUBS SPORTIFS HORS GRAND LAC</b>			
1 couloir de 50m / heure	21,00 €	22,00 €	4,8%
1 couloir de 25m / heure	11,00 €	12,00 €	9,1%
<b>LOCATION CLUBS SPORTIFS GRAND LAC</b>			
1 couloir 50m / heure	19,00 €	19,00 €	0,0%
1 couloir 25m / heure	10,00 €	10,00 €	0,0%
Bassin 50m / heure (hors public)	76,00 €	76,00 €	0,0%
Bassin 25m / heure (hors public)	25,00 €	25,00 €	0,0%
<b>LOCATION TOUT DEMANDEUR SANS SURVEILLANCE</b>			
Bassins intérieurs OU extérieurs / heure (hors public)	150,00 €	155,00 €	3,3%
<b>AUTRES TARIFS</b>			
CLSH GRAND LAC & assimilés (EMS-Aquastage) : enfant & encadrant	1,60 €	1,60 €	0,0%
Groupe institutionnel adultes hiver	3,70 €	3,80 €	2,7%
Groupe institutionnel adultes été	5,20 €	5,30 €	1,9%
Groupe institutionnel "réduit" hiver	2,60 €	2,70 €	3,8%
Groupe institutionnel "réduit" été	4,20 €	4,30 €	2,4%
Accès restaurant plage	Gratuit	Gratuit	
Location plage 1/2 journée ou soirée (sans surveillance)	610,00 €	620,00 €	1,6%
Location plage 1 journée (sans surveillance)	1 020,00 €	1 030,00 €	1,0%
AOT pour activité de type "foraine" /m²/semaine	1,00 €	1,00 €	0,0%
Congrés / personne	4,20 €	4,30 €	2,4%
Cabine plage individuelle / jour	3,60 €	3,60 €	0,0%
Cabine plage individuelle / saison	31,00 €	31,00 €	0,0%
Cabine plage collective / jour (groupe uniquement)	5,20 €	5,20 €	0,0%
Matelas / jour	5,20 €	5,20 €	0,0%
Parasol / jour	5,20 €	5,20 €	0,0%
Remplacement carte perdue ou détériorée	3,00 €	3,00 €	0,0%
Bracelet support d'accès	6,10 €	6,10 €	0,0%
Personnel supplémentaire / heure	25,00 €	25,00 €	0,0%
Occupation du domaine public MNS autorisés (moins de 6 mois)		100,00 €	
Occupation du domaine public MNS autorisés (6 mois et plus)	200,00 €	200,00 €	0,0%

(1) Réduit : Jeune 4 à 17 ans inclus - Etudiant - Carte atout jeunes - Handicapé - Demandeur emploi - 65 ans et +

Tarification applicable à partir du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017

Tarifs été en vigueur du jeudi 1<sup>er</sup> juin au dimanche 3 septembre 2017



## TARIFS TTC 2017 Plage du Bourget du lac

<b>Plage du Bourget du Lac</b>			
<b>DESIGNATION</b>	Tarifs 2015	Tarifs 2016	<b>Tarifs 2017</b>
<b>Tarif Normal</b>			
Adulte	2,70 €	2,80 €	2,80 €
Enfant (4 à 17 ans)	1,80 €	1,90 €	1,90 €
<b>Tarif Réduit (groupe + 6 pers, club, entrée après 16h00, citycard)</b>			
Adulte	1,90 €	2,00 €	2,00 €
Enfant (4 à 17 ans)	1,20 €	1,30 €	1,30 €
<b>Tarif Famille (10 entrées)</b>			
Adulte	18,80 €	19,00 €	19,00 €
Enfant (4 à 17 ans)	9,30 €	9,40 €	9,40 €
<b>Tarifs Saison (hors GRAND LAC)</b>			
Adulte	27,00 €		
Enfant (4 à 17 ans)	17,80 €		
<b>Tarifs Saison GRAND LAC</b>			
Adulte	21,60 €	25,00 €	25,00 €
Enfant (4 à 17 ans)	14,10 €	16,20 €	16,20 €
<b>Privatisation de la plage</b>			
à la demi-journée	500,00 €	500,00 €	500,00 €
à la journée	800,00 €	800,00 €	800,00 €

1500, boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains

Téléphone : 04 79 35 00 51  
Fax : 04 79 35 70 70

[www.grand-lac.fr](http://www.grand-lac.fr)



**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** Création d'une tarification City Card - Aqualac et plage du Bourget-du-Lac

---

**Date de transmission de l'acte :** 18/04/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/04/2017

---

**Numéro de l'acte :** d1814 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20170413-d1814-DE

---

**Date de décision :** 13/04/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.2. Tarifs des services publics

